



Vivre à Lannédern

317 habitants

1200 hectares

Bulletin municipal d'information

– N° 26 – Avril 2015 –

*Apprendre en observant, voilà ce que les élèves de l'école Yves LE GALL ont fait
Ecarquillons les yeux devant l'éclipse... Avec des lunettes.*



Une éclipse est un phénomène pendant lequel la lune passe devant le soleil. Il est possible parce que la lune est 400 fois plus près de nous et que le soleil est 400 fois plus grand que la lune.

Il existe différentes sortes d'éclipse : il y a l'éclipse totale, annulaire ou partielle... Dans l'éclipse totale, le soleil est complètement caché par la lune. Dans une éclipse annulaire, la lune cache le soleil mais il reste un anneau de lumière. Au cours d'une éclipse partielle, le soleil n'est qu'en partie caché.

Jérôme, CM1

Le matin du vendredi 20 mars, nous avons regardé l'éclipse avec des lunettes. Sinon, nous pouvions nous abîmer les yeux. Ismaïl, CE2.



*Merci à Maïan, Charline et Betty qui ont emmené leur lunette et qui les ont partagées...
Léandre, CM2*



Ismaïl observe l'éclipse dans des petits trous situés à différents endroits sur la Terre : l'éclipse peut être annulaire, partielle ou totale. Esteban CM2.

Les comptes de la commune

Faisant partie de la commission finances, je viens vous présenter les différents comptes de la commune et les projets prévus au budget 2015.

Le mercredi 18 Mars, les élus se sont réunis pour approuver et voter les comptes de résultats 2014 et voter le budget primitif 2015.

Les comptes 2014

Les comptes de la commune se distinguent en deux sections : une section fonctionnement et une section investissement. La section de fonctionnement retrace toutes les opérations nécessaires au fonctionnement des services à l'usage des administrés. La section d'investissement concerne les dépenses d'avenir et permet la programmation des travaux structurants et des projets communaux : voirie, réhabilitation, achats.....

Pour l'année 2014, les comptes s'établissent ainsi :

 225 990 €

 98 157 €

 270 674 €

 160 423 €

La maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis de dégager un excédent de 44 684 € (270 764€ - 225 990€). Cette somme sera affectée à la section recettes d'investissement pour 2015.

Les dépenses d'investissement se sont principalement portées sur des travaux liés à la voirie et au réseau. Des dépenses ont été également engagées dans le cadre de l'opération de rénovation des immeubles du bas du bourg ainsi que pour le préau de l'école.

La section investissement se trouve elle aussi excédentaire de 62 266€ (160 423€-98 157€). Cette somme diminue d'autant le déficit d'investissement qui, à fin 2013, s'élevait à 80 130€. Il sera donc de 17 645€ à début 2015 (80 130€-62 266€).

Deux emprunts, contractés en 2002 et en 2007, restent à la charge de la commune, pour un capital restant dû de 50 000€.

Notre capacité d'autofinancement nette pour 2014 (excédent de fonctionnement – remboursement du capital de la dette) est de 37 625€ (contre 15 145€ en 2008). Notre capacité d'endettement est inférieure à 2 ans ; ce qui présente un risque faible.

Le budget 2015

Le budget 2015 a été adopté à l'unanimité lors de notre dernier conseil municipal. La section de fonctionnement s'élève à 271 120 € et la section d'investissement à 721 046 €.

Les opérations d'investissement portent principalement sur la réhabilitation du bourg historique, opération largement subventionnée.

Les travaux ont démarré en ce début d'année par la réhabilitation de la maison Cloarec. Les immeubles « Cloarec » et « Ty Coz Le Bon », une fois rénovés, seront destinés à la location.

D'autres opérations ont été inscrites au budget comme par exemple des travaux de voirie à hauteur de 70 000€, la réhabilitation de la cour de l'école et le financement d'études en vue de la réhabilitation de la salle polyvalente et de l'école.

Un nouvel emprunt sera nécessaire pour réaliser l'ensemble de ces projets, dont les réalisations s'étaleront sur plusieurs années.

D'autres projets sont à l'étude mais non pas été inscrits au budget pour l'instant, à savoir l'aménagement d'une aire de jeux pour les enfants, la création d'une aire de camping car et la participation de la commune au nouveau local des pompiers de Brasparts.

En conclusion, les comptes de la commune sont sains et les chiffres présentés montrent le dynamisme de notre commune.

Pauline CARO, conseillère municipale

LA M. A. M. de Lannédern part en vadrouille !

Les vacances de février étaient placées sous le signe du poisson. Après multiples activités et installation d'un aquarium à la MAM, une grande surprise attendait les enfants le dernier vendredi ! Nous avons pris la direction de Brest sans leur dire, les plus grands ont deviné et les plus jeunes admiraient le paysage de bateaux. Nous voilà à l'Océanopolis ! Quel plaisir pour tous ! Trois univers à découvrir avec chacun leur vedette. Nous avons



pu toucher des étoiles de mer, concombres de mer et oursins au bassin tactile du pavillon tempéré. Au pavillon tropical, nous avons pris l'ascenseur au travers du bassin des requins et nous sommes restés les admirer car ils passaient au-dessus de nous ! Les poissons étaient très colorés et il y avait même des tortues ! Dans le pavillon polaire, il faisait froid et nous avons vu un ours polaire (en décoration) et des phoques ! Dehors ce sont des loutres qui se donnaient en spectacle. Nous sommes rentrés non pas avec des étoiles mais avec des poissons plein les yeux !

Une belle journée !

Les enfants de la MAM

INFOS JEUNESSE

La Communauté de communes de la région de Pleyben a mandaté la Fédération Familles Rurales pour établir un diagnostic sur les besoins et les attentes des jeunes du territoire.

Dès la rentrée de Pâques (vers le 28 avril) une enquête sera proposée à chaque jeune (dans les cars, les écoles) et sera complétée sur place avec l'aide des animateurs de Familles Rurales

Voici quelques dates à retenir :

- *12 Mai à 18 h : conférence débat sur la jeunesse
- *23 Mai : animation « porteurs de paroles » sur le marché de Pleyben
- *16 Juin : soirée d'échanges sur le portrait de la jeunesse du territoire
- *4 Juillet à Gouezec : journée détente

Marie-Claire CARIOU, Adjointe au Maire

Informations diverses

Comme chaque année, le Secours Populaire prépare le séjour d'enfants en famille de vacances. Si vous êtes prêts à partager votre maison ou votre lieu de vacances avec un enfant de 6 à 10 ans pendant 15 à 18 jours, le Secours Populaire est là pour organiser cet accueil bénévole.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Andrée au 02 98 44 48 90 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.



Des vacances avec le Secours Populaire

Le carnet de santé de votre habitat

Le Préfet de Région, le Président du Conseil Régional et le Directeur de l'Agence Régionale de Santé vous propose un carnet de santé de votre habitat

Le carnet de santé de votre habitat

Tous les conseils pour prendre soin de votre logement

Nous souhaitons tous vivre dans un logement sûr, économe, sain, confortable... et pour cause, nous y passons en moyenne les 2/3 de notre temps. Pourtant, qui s'étonne de ne pas disposer d'un manuel d'utilisation de son logement ? alors que le moindre équipement multimedia est fourni avec une notice !

En effet, nous disposons de peu d'informations pour connaître, comprendre et utiliser au mieux son logement.

Lorsque des désordres surviennent (sinistre, consommation en hausse, défaillance des équipements, apparition de moisissures), il est parfois trop tard et souvent coûteux d'y remédier, alors qu'un simple suivi peut permettre d'éviter beaucoup de ces désagréments.

Partant de ces constats, la Dreal¹ Bretagne et le Cerema² ont élaboré, dans le cadre du Plan régional santé environnement (PRSE), avec l'appui de partenaires des domaines de l'habitat, la construction, la santé et l'environnement un **carnet de santé de l'habitat**.

Ce carnet vous conseille, vous informe et vous aide dans le suivi et l'entretien de votre logement. Il s'adresse à **tous** les occupants : que vous soyez propriétaire ou locataire, résidant en maison individuelle ou en appartement.

Chacun y trouvera des conseils pour l'entretien de son logement, des informations sur les obligations réglementaires, des fiches pour suivre l'historique de ses travaux, le contrôle de ses consommations et la planification de l'entretien de ses équipements.

Alors n'hésitez plus, téléchargez, le carnet de santé de votre habitat sur : www.carnet-sante-habitat.bretagne.gouv.fr

- 1 Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
- 2 Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement



www.carnet-sante-habitat.bretagne.gouv.fr



SDIS 29



Le détecteur de fumée : un équipement obligatoire

Le SDIS 29 Service Départemental d'Incendie et de Secours du Finistère vous rappelle quelques règles pour l'installation des détecteurs de fumée. **Que dit la loi ?** ☞ Le 8 mars 2015 au plus tard, tous les logements devront être équipés d'au moins un détecteur de fumée.

Qui doit installer et entretenir le détecteur de fumée ? ☞ C'est au propriétaire du logement qu'incombe la responsabilité d'installer le détecteur de fumée. L'occupant du logement, qu'il soit locataire ou propriétaire, veille à l'entretien et au bon fonctionnement de l'appareil et assure son renouvellement, si nécessaire, tant qu'il occupe le logement.

Quelle démarche auprès de l'assurance ? ☞ Le propriétaire et l'occupant du logement notifient chacun à leur assureur la mise en place du ou des détecteurs de fumée.

PACT5 FINISTERE : permanences des mois d'avril à juillet 2015

Le Pact vous informe de ses permanences à PLEYBEN le 3^{ème} mardi du mois de 10h30 à 11h30 au CCAS rue Garsmaria : 21 avril, 19 mai, 16 juin et 21 juillet



📅 Agenda :

- ☞ 07 février : conseil des jeunes en matinée
- ☞ 14 février : goûter des aînés, 14h30 salle polyvalente
- ☞ 21 février : 3^{ème} concours de belote du challenge, 14h00
- ☞ 21 mars : 4^{ème} concours de belote du challenge, 14h00

☎ En cas de besoin vous pouvez joindre :

- ☞ **POULIQUEN G.** - Maire 02 98 26 45 20 — 06 77 83 60 67
- ☞ **CARIOU M. C.** - Adjoint 02 98 26 41 40
- ☞ **CLOST J. M.** - Adjoint 02 98 26 42 26 — 06 64 94 05 18

☎ Téléphone utile :

- ☞ Mairie – Poste 02 98 26 40 56
- ☞ Fax mairie-poste 02 76 34 17 54
- ☞ Salle communale 02 98 26 43 09
- ☞ Ecole 02 98 26 43 02
- ☞ Mam 09 73 52 89 29
- ☞ Déchetterie 02 98 26 67 53
- ☞ Service des eaux 02 98 26 45 49
- ☞ Prêtre 02 98 26 60 11
- ☞ ADMR 02 98 81 46 38
- ☞ SAMU 15
- ☞ Pompiers 18 (fixe) ou 112 (mobile)
- ☞ Gendarmerie 17